

CONSEIL COMMUNAL DE CUGY VD
Commission des finances

Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 35/2008

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 670'000.- pour l'équipement EC-EU et eau potable
du plan de quartier au lieu-dit "Es Chesaux"**

Composition Commission des Finances	
Jane Derry-Meylan	Membre
Charles Leu	Président
Cédric Margot	Membre, rapporteur
Philippe Muggli	Membre
Thierry Rebourg	Membre

Dates des réunions
14 juillet 2008
14 août 2008

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité lors de l'étude de ce préavis.

2. Commentaires de la commission

Le Conseil Communal de Cugy ayant accepté le préavis 17/07 relatif au plan de quartier et son règlement au lieu dit "Es Chesaux," la demande de ce crédit d'investissement de CHF 670'000.- à des fins d'équipement du dit quartier en matière de canalisations s'inscrit dans une certaine continuité car:

- L'obligation d'équiper tout territoire constructible découle de la loi (c.f. Préavis 35/08, §1.1)
- Le plan de quartier précédemment ratifié par le Conseil Communal de Cugy tenait compte du fait que l'équipement de cette parcelle devait être complété.

Les travaux envisagés à la charge de la Commune sont la construction de canalisations des eaux claires et eaux usées le long du chemin des Petits Esserts et du chemin de l'Epi d'or. Le projet répond également à des oppositions dues à des problèmes d'irrigations et offre des solutions satisfaisantes.

Les travaux envisagés à la charge du promoteur comprennent l'équipement intérieur du plan de quartier, ainsi que deux conduites d'eau qui deviendront propriété de la Commune une fois les travaux terminés (C'est à dire que les coûts d'entretiens de ces conduites seront du ressort de la commune).

La construction d'un bassin de rétention d'un volume de 450m³ destiné à ralentir la quantité d'eau pluviale raccordée au Talent sera financé à 59% par le promoteur et à 41% par la commune (Ce bassin ne servira pas uniquement pour "Es Chesaux," il sera donc partiellement pris en charge par la commune.).

A noter que les travaux seront effectués par les employés de la commune; ils sont tout à fait compétents en la matière et de plus il coûterait bien d'avantage de mandater une entreprise privée pour effectuer ce travail.

3. Financement

Ces travaux seront financés via les fonds de réserve pour les réseaux d'eau (9280.03) et d'épuration (9280.04), constitués par les taxes de raccordement perçues lors de toute construction. Cet investissement n'entraînera par conséquent aucune charge dans les comptes de fonctionnement des dicastères Epuration et Services industriels. La COFIN soutient ce mode de financement et n'a donc aucun commentaire à formuler à ce sujet.

4. Amendement

Aucun.

5. Conclusion

Au vu des explications reçues et après discussions, la COFIN vous propose d'accepter le préavis 35/2008.

Cugy, le 28 août 2008

Jane Derry-Meylan

Charles Leu

Cédric Margot
Rapporteur

Philippe Muggli

Thierry Rebourg